

# ACTION URGENTE

## UNE MILITANTE SAHRAOUIE DES DROITS HUMAINS RENTRE CHEZ ELLE

**La militante des droits humains Aminatou Haidar a été autorisée à regagner son domicile, à Laayoune, le 17 décembre 2009. Depuis lors, cette femme et sa famille sont sous constante surveillance et plusieurs personnes se sont vu interdire de lui rendre visite.**

Aminatou Haidar a regagné son domicile dans la soirée du 17 décembre 2009, après avoir observé un mois de grève de la faim à l'aéroport de Lanzarote. Elle avait cessé de s'alimenter pour protester contre le fait qu'elle avait été expulsée du Maroc, le 14 novembre, pour avoir indiqué comme lieu de résidence sur sa carte de débarquement « *Sahara occidental* », territoire annexé par le Maroc en 1975, et non « *Sahara marocain* », et pour ne pas avoir rempli la case nationalité.

Depuis son retour chez elle, elle n'a pas pu retrouver une vie normale, ni reprendre son action en faveur des droits humains, car les autorités marocaines la surveillent en permanence et lui interdisent toute visite. Des policiers et d'autres membres des forces de sécurité sont postés à proximité de son domicile vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Ils la suivent dès qu'elle sort de chez elle, et renvoient les journalistes étrangers et les sympathisants qui tentent de lui rendre visite. Les membres de sa famille, les amis et les sympathisants originaires du Sahara occidental et d'autres régions du Maroc qui ont essayé de venir la voir ont été harcelés et soumis à des tentatives d'intimidation ; certains auraient même été agressés. Plusieurs d'entre eux ont été appréhendés et interrogés par des membres des forces de sécurité, notamment des agents de la Direction de la Surveillance du Territoire (DST). D'autres ont été arrêtés et se sont vu ordonner de se présenter à un poste de police, où ils ont été maintenus en garde à vue pendant plusieurs heures et interrogés avant qu'on leur ordonne de quitter les lieux.

Aminatou Haidar n'est pas en très bonne santé ; en effet, elle a un ulcère à l'estomac et souffre d'anémie. Toutefois, elle se remet peu à peu de sa grève de la faim. Elle pourrait se rendre en Espagne pour poursuivre le traitement médical qu'elle y avait entamé, car elle pense qu'elle ne pourra pas bénéficier de soins médicaux adaptés au Maroc et au Sahara occidental.

### **DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE AUX DESTINATAIRES CI-APRÈS (en arabe, en anglais, en français ou dans votre propre langue) :**

- exhortez les autorités marocaines à permettre à Aminatou Haidar de se déplacer librement, tant à l'intérieur du Maroc et du Sahara occidental qu'à l'étranger ;
- demandez-leur de faire le nécessaire pour que d'autres défenseurs sahraouis des droits humains, notamment les amis, les collègues et les sympathisants d'Aminatou Haidar, puissent rendre visite à cette femme à son domicile sans craindre d'être la cible d'actes de harcèlement et d'intimidation ;
- engagez-les à veiller à ce qu'Aminatou Haidar et tous les autres défenseurs des droits humains puissent exercer leurs droits aux libertés d'expression, de réunion et d'association sans crainte de représailles.

### **VEUILLEZ ENVOYER VOS APPELS AVANT LE 26 FÉVRIER 2010 :**

#### Premier ministre :

Abbas El Fassi  
Département du Premier ministre,  
Palais Royal, Touarga  
Rabat, Maroc

**Fax : +212 5377 69995**

**Courriers électroniques :  
courrier@pm.gov.ma**

**Formule d'appel : Your Excellency, /  
Monsieur le Premier ministre,**

#### Ministre de l'Intérieur :

Taïeb Charkaoui  
Ministère de l'Intérieur  
Quartier administratif, Rabat  
Rabat, Maroc

**Fax : +212 5377 62056**

**Formule d'appel : Your Excellency, /  
Monsieur le Ministre,**

#### **Copies à :**

#### Ministre de la Justice :

Mohamed Naciri  
Ministère de la Justice  
Place Mamounia  
Rabat, Maroc

**Fax : +212 5377 30772**

**Formule d'appel : Your Excellency, /  
Monsieur le Ministre,**

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



15 janvier 2010

**Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques du Maroc dans votre pays.** Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la première mise à jour de l'AU 326/09 (MDE 29/014/2009). Pour plus d'informations : <http://www.amnesty.org/fr/library/info/MDE29/014/2009>

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



# ACTION URGENTE

## UNE MILITANTE SAHRAOUIE DES DROITS HUMAINS RENTRE CHEZ ELLE

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

Amnesty International a appelé les autorités marocaines à maintes reprises à respecter les droits d'Aminatou Haidar aux libertés de mouvement, d'expression, d'association et de réunion, ainsi que le droit des défenseurs des droits humains de réunir et de diffuser des informations et des points de vue sur des questions relatives aux droits fondamentaux sans craindre d'être la cible d'actes de harcèlement ou d'intimidation. Il semble que les autorités marocaines adoptent une attitude de plus en plus répressive en ce qui concerne l'exercice de ces droits par les Sahraouis, en violation des obligations du Maroc aux termes des instruments internationaux relatifs aux droits humains, notamment du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), auquel cet État est partie, et de la Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus (Déclaration sur les défenseurs des droits de l'homme).

Action complémentaire sur l'AU 326/09, MDE 29/005/2010, 15 janvier 2010

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**

